



Saint Barthélemy, le 16 Janvier 2010.

RAPPORT AU CONSEIL TERRITORIAL

OBJET : Transport terrestre et circulation routière.

Réf : R 119 /MM

Dans un souci d'efficacité, le Service de la Circulation travaille en concertation avec le Service des Droits de Quais, le Service de Propreté, la Police Territoriale, la Gendarmerie et les Compagnies Maritimes.

Toutefois, ce Service est confronté de plus en plus souvent à de multiples questions pour lesquelles la réponse formelle n'existe pas à l'échelle de la Collectivité.

Il nous est donc apparu urgent d'écrire la politique de la Collectivité en matière de transport terrestre et de circulation.

Un certain nombre de domaines pourraient ainsi être traités et réglementés le cas échéant :

- Inventaire du réseau routier : longueur, état et améliorations à envisager, création de nouvelles voies, etc.
- Nombre de places de stationnement.
- Parc de véhicules avec classement par catégorie.
- Fixation des règles applicables sur le territoire en matière de transport public et privé de personnes : taxi, transport en commun, grande remise, etc.
- Location de véhicules : sans chauffeur et avec chauffeur.
- Transport de marchandises et autres matériaux.
- Circulation des gros camions et des engins de chantier (horaires, réglementation, convois exceptionnels, etc.).
- Permis de conduire.
- Stationnements (zones bleues, horodateurs, parking).
- Signalisation routière.

Afin de commencer concrètement ce travail, il est proposé au Conseil Territorial de créer une Commission Intérieure de Travail, intitulée : **Commission Transport Terrestre et Circulation Routière**.

Cette commission serait composée de **5 membres élus** qui travailleraient en collaboration avec le Service de la Circulation, un représentant de la Police Territoriale, la Direction des Services Techniques de la Collectivité. La Gendarmerie serait invitée à participer aux travaux.

Vous voudrez bien en délibérer.

Michel MAGRAS